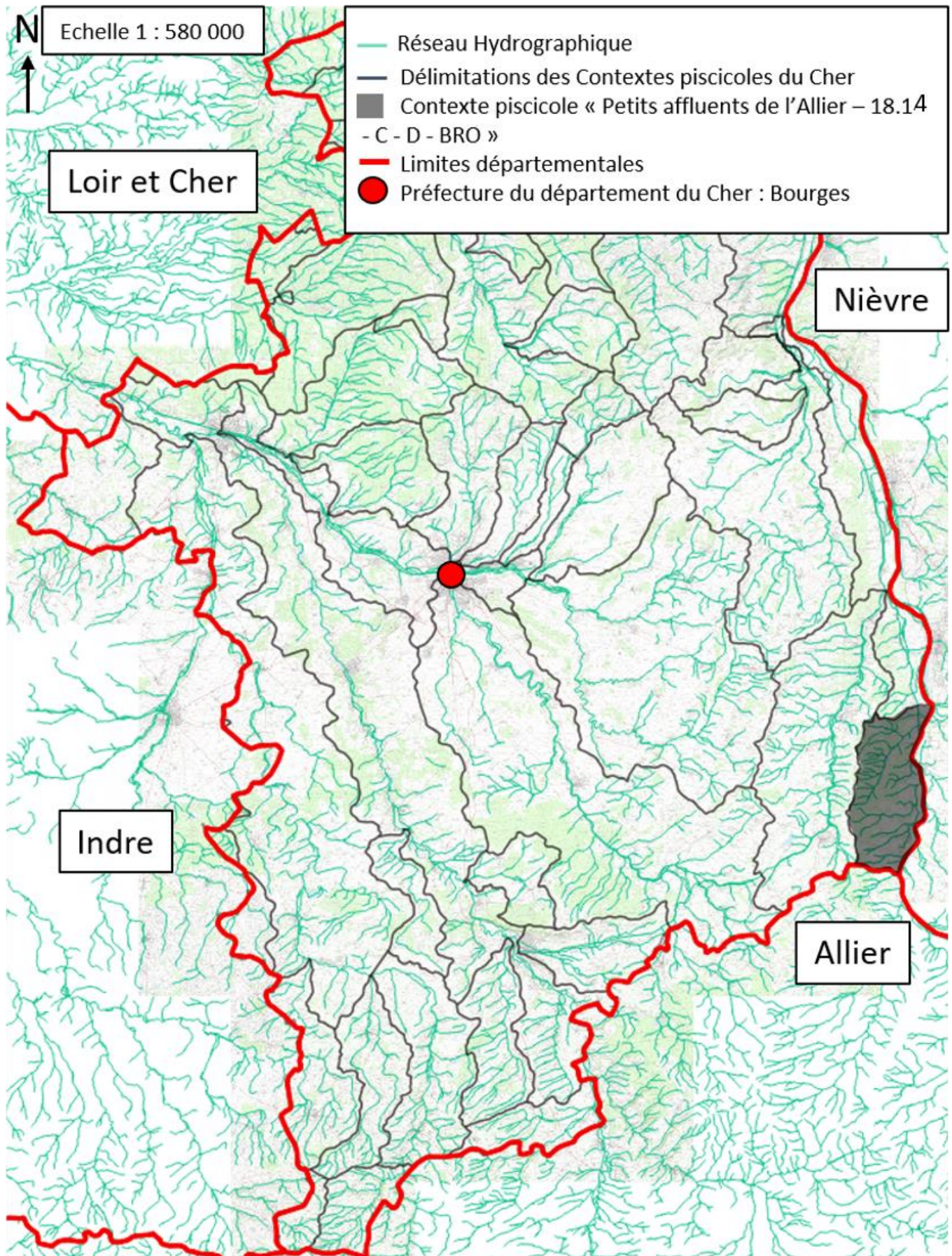


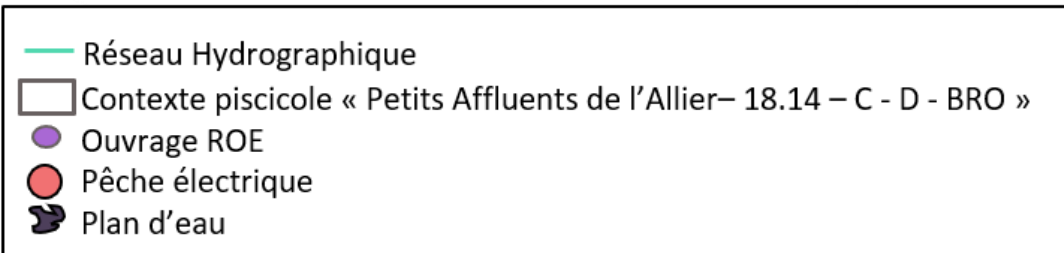
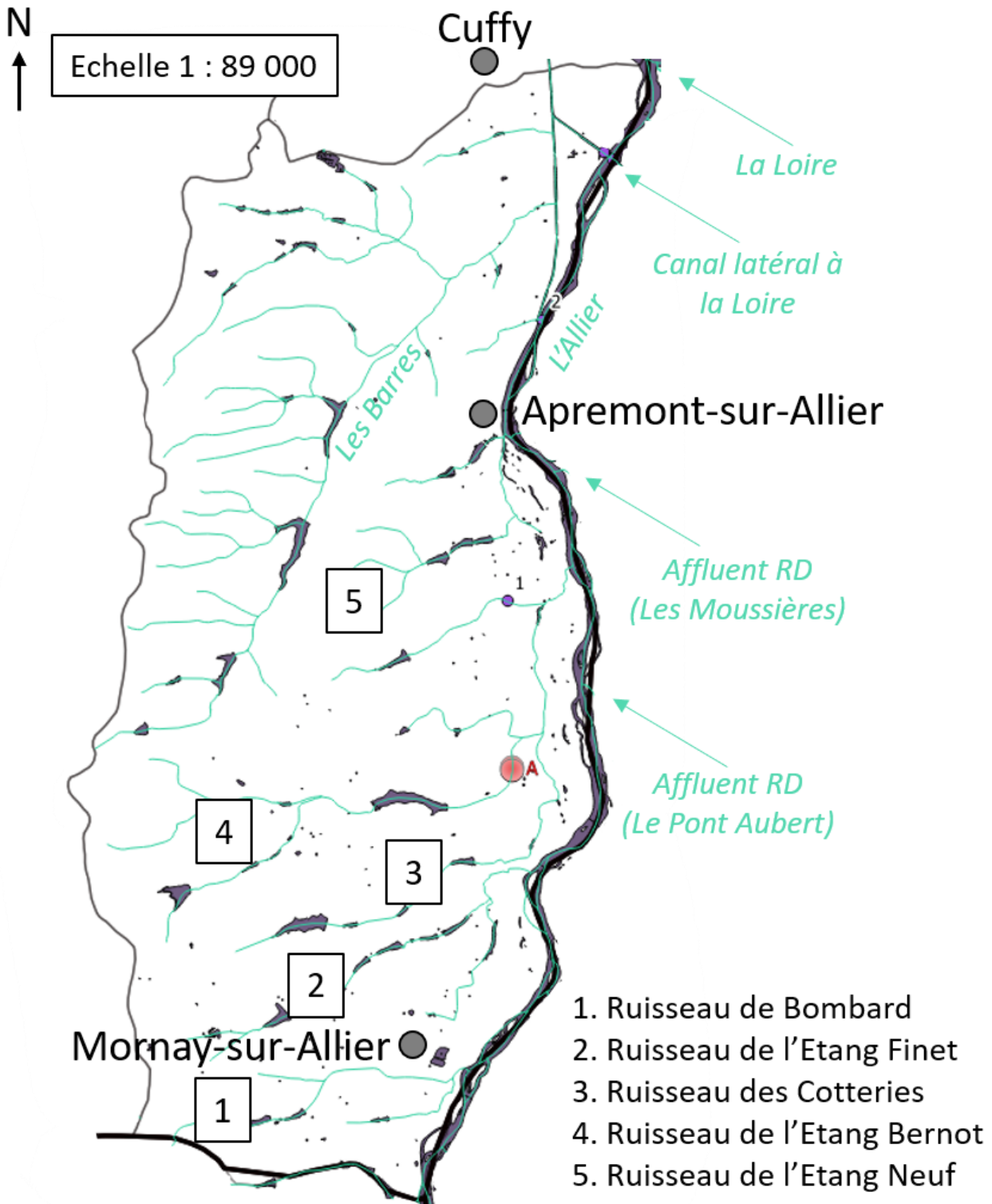


## I – Localisation du contexte



(Source : BD TOPO Scan25, BD TOPO Carthage)

## II – Description générale



\* Cette carte n'a qu'une valeur indicative, et n'est en aucun cas une carte des linéaires réglementaires de cours d'eau. Se référer à la carte du lien de la DDT du Cher ([http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT\\_18](http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT_18)) (Source : DDT 18).  
(Source : BD Carthage, BD SURFACE\_EAU, BD ROE\_Métropole\_20140527)

## SYNTHESE DESCRIPTION CONTEXTE

Les cours d'eau de ce contexte s'écoulent dans la région naturelle de la Vallée de Germiny dans un environnement mi-agricole et mi-forestier, au relief moyennement marqué (*Source : Chambre d'agriculture du Cher*). Situé au sud-est du département, ce contexte représente uniquement les petits affluents de l'Allier en rive gauche. L'Allier et ses affluents sont classés en deuxième catégorie piscicole dans le département du Cher.

NB : l'Allier dont la source se situe dans l'Est du département de la Lozère est un affluent en rive gauche de la Loire avec laquelle il conflue au niveau du « Bec d'Allier » dans le département du Cher.

Il existe une pression importante en termes de prélèvement d'eau dans ces petits cours d'eau, principalement pour l'alimentation des nombreux plans d'eau sur cours, et deux prélèvements agricoles sont déclarés sur le ru de l'étang Bernot (commune de Neuvy-le-Barrois), en nappe alluviale et en retenue superficielle (*Source : SDAGE Loire-Bretagne*).

Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (*Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire*).

Les affluents de l'Allier évoluent dans un cadre où l'on retrouve ponctuellement les traces d'un recalibrage et/ou d'un curage ancien (bourrelet de curage en berge, lit rectiligne, absence de fosses...), mais aussi de nombreux ouvrages qui interdisent la continuité écologique (beaucoup de plans d'eau).

Remarque : le ruisseau des Barres ne conflue plus avec l'Allier, mais se jette dans le canal latéral à la Loire (son débit permet de l'alimenter en eau). Son cas n'est donc pas traité dans cette fiche contexte, mais l'atteinte du bon état de ce ruisseau ne passera notamment pas le rétablissement de la continuité écologique dans son secteur aval.

D'après les données piscicoles disponibles, le brochet n'est actuellement pas représenté dans les cours d'eau de ce contexte, bien qu'on y trouve des secteurs potentiellement propices à sa reproduction. Des populations d'écrevisses américaines ont été retrouvées sur certains affluents de l'Allier, notamment sur le ru de l'étang Bernot (*Source : AFB, FD18*).

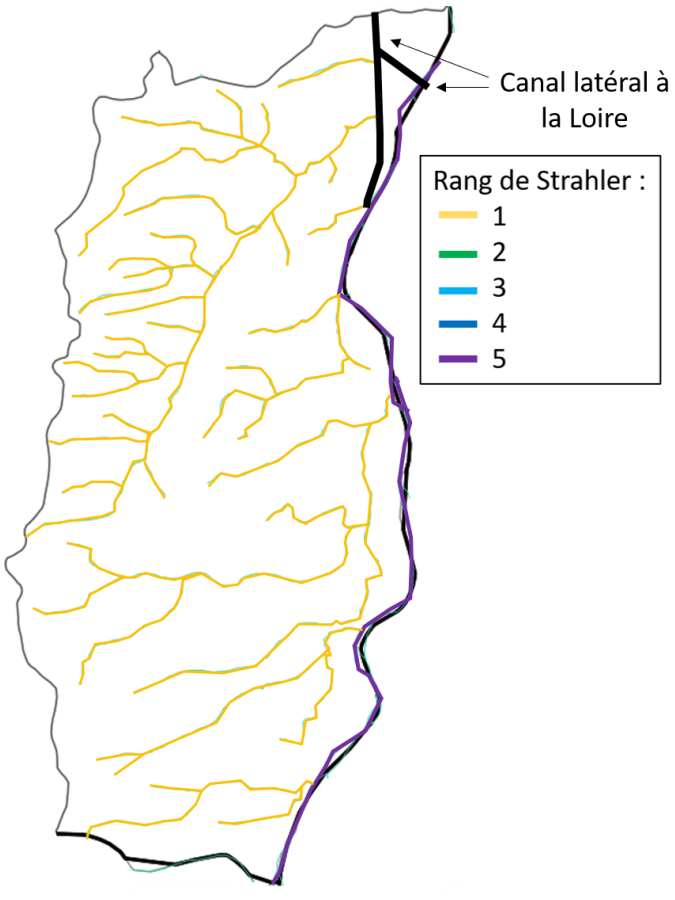
N.B : L'historique des données concernant le contexte présent dans d'autres documents (SDVP 1990-1992, PDPG 2002) est à retrouver en annexe du document global de présentation.

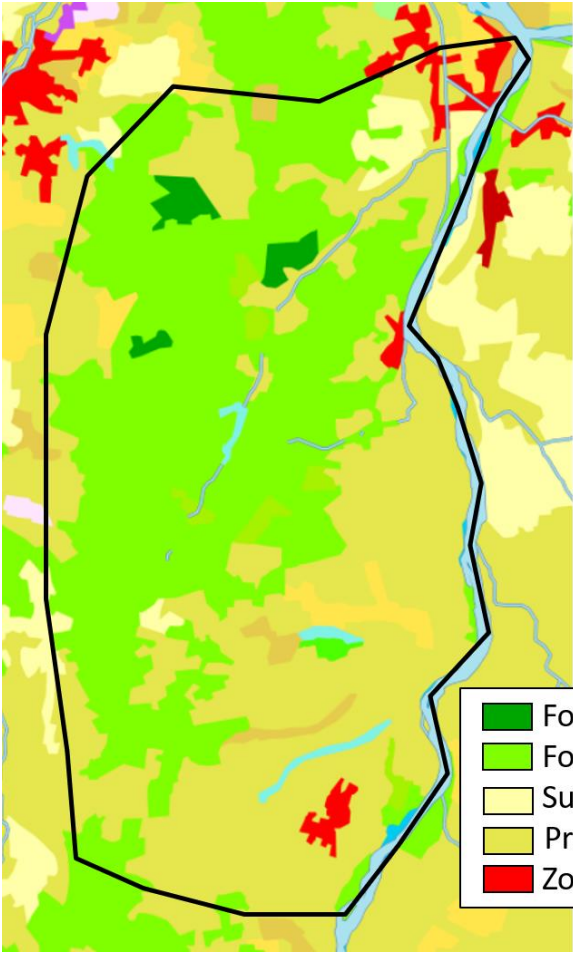
### III – Données générales

<b>Limites contexte (Bassins versants des affluents associés)</b>	<b>Amont</b>	<p>Affluents de l'Allier : sources</p> <p><i>Allier : Aval de la confluence du Nizon avec l'Allier (Coordonnées XY : 702341, 6632781 Lambert 93)</i></p> <p><i>(Source : BD TOPO Scan25)</i></p>
	<b>Aval</b>	<p>Affluents de l'Allier : confluence avec l'Allier</p> <p><i>Allier : Amont de la confluence de l'Allier avec la Loire (Coordonnées XY : 705991, 6651113 Lambert 93)</i></p> <p><i>(Source : BD TOPO Scan25)</i></p>
<b>Affluents</b>	<b>Amont en aval</b>	<p>Affluents en rive gauche de l'Allier :</p> <p>Le ru de Bombard (Rive Gauche ; 5,73 km) et ses affluents</p> <p>Le ru de l'Etang de Finet (Rive Gauche ; 6,58 km) et ses affluents</p> <p>Le ru de l'Etang Bernot (Rive Gauche ; 11,40 km) et ses affluents</p> <p>Le ru de l'Etang Neuf (Rive Gauche ; 5,50 km) et ses affluents</p> <p>" Affluents " du canal latéral à la Loire (principal : ru des Barres).</p> <p><i>(Source : BD Carthage)</i></p>
	<b>Affluents d'autres contextes adjacents</b>	<p>Affluents en rive droite de l'Allier : 78,40 km <i>(Source : BD Carthage)</i></p> <p>" Affluents " du canal latéral à la Loire (principal : Ru des Barres en Rive Gauche, 12,70 km).</p>
<b>Longueur en eau</b>	<b>Linéaire du cours principal</b>	<p><i>(L'Allier : 20,80 km)</i></p> <p>Ruisseau de Bombard : 5,73 km</p> <p>Ruisseau de l'Etang Finet : 6,60 km</p> <p>Ruisseau de l'Etang Bernot : 11,40 km</p> <p>Ruisseau de l'Etang Neuf : 5,50 km</p> <p><i>(Source : BD Carthage)</i></p>
	<b>Linéaire total</b>	<p><i>(L'Allier et affluents en rive droite : 82 km)</i></p> <p>Ruisseau de Bombard et affluents : 6,70 km</p> <p>Ruisseau de l'Etang Finet et affluents : 10,40 km</p> <p>Ruisseau de l'Etang Bernot et affluents : 31,7 km</p>

			Ruisseau de l'Etang Neuf et affluents : 8,44 km (Source : BD Carthage)
	<b>Plans d'eau</b>		Présence : ~ 257 plans d'eau (183 ha) - 7 plans d'eau ≥ 5 ha Surface totale « plan d'eau » du contexte : 1,62 %  (Source : BD TOPO SURFACE_EAU)
	<b>Surface contexte / bassin versant</b>		Surface du contexte : 113 km <sup>2</sup> Surface totale du bassin versant « Affluents de l'Allier » : 113 km <sup>2</sup> Le contexte représente 100 % du BV  (Source : BD QGIS FDAAPPMA18)
	<b>Débit (cours principal)</b>		L'Allier à Cuffy (Source : Banque HYDRO 2017) Module : 142 m <sup>3</sup> /s QMNA5 : 36,7 m <sup>3</sup> /s
<b>Pente moyenne</b>	<b>Naturelle</b>	<b>Altitude amont</b>	(Allier : 179 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr))  Le ru de Bombard : 218 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)  Le ru de l'Etang de Finet : 217 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)  Le ru de l'Etang Bernot : 217 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)  Le ru de l'Etang Neuf : 207 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
		<b>Altitude aval</b>	(Allier : 167 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr))  Le ru de Bombard : 179 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)  Le ru de l'Etang de Finet : 177 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)  Le ru de l'Etang Bernot : 173 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)  Le ru de l'Etang Neuf : 172 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
			(Allier : 0,5 ‰)  Le ru de Bombard : 6,8 ‰  Le ru de l'Etang de Finet : 6,1 ‰  Le ru de l'Etang Bernot : 3,9 ‰

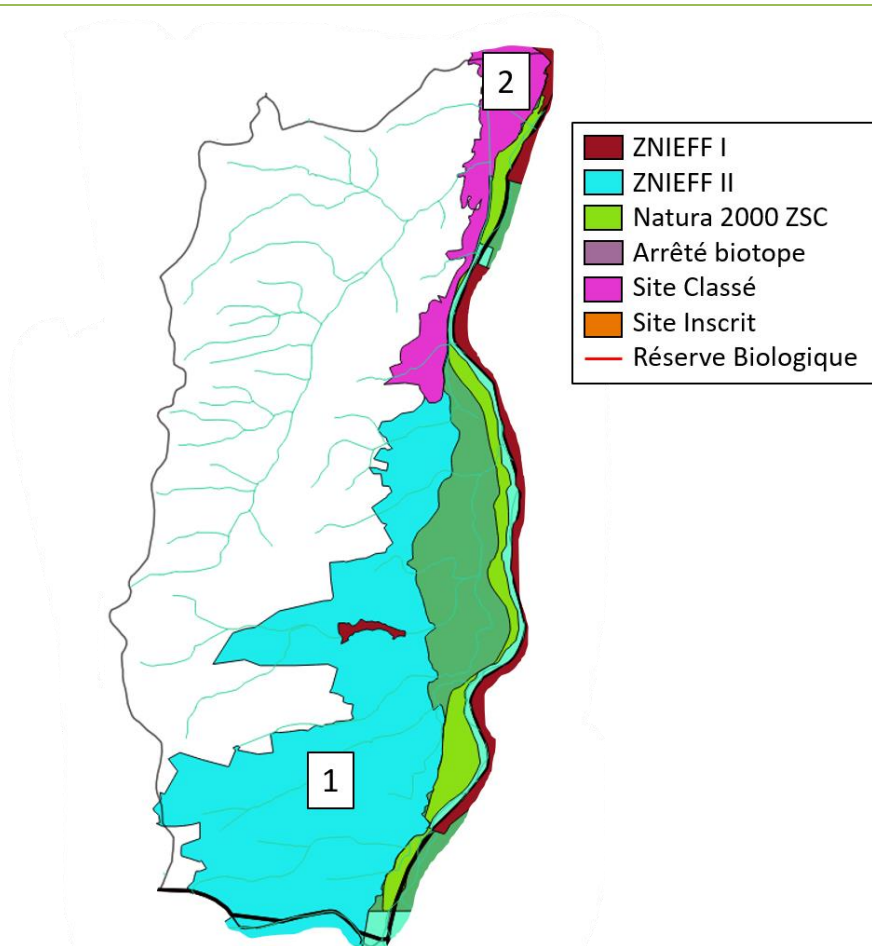
		Le ru de l'Etang Neuf : 6,4 ‰
<b>Réelle, après impact ouvrages</b>	<b>Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)</b>	<p>- Affluent du ruisseau de l'Etang Bernot :</p> <p>1) ROE98985 Radier de pont de la RD45 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute &lt; 0,5 m.</p> <p>(Semble incomplet)</p> <p>- Allier (hors contexte)</p> <p>2) ROE7788 Barrage des Lorrains : passe à bassins successifs et passe à anguilles, hauteur de chute de 1,80 mètres (franchissable).</p> <p>D'après la mise à jour du ROE métropole du 27/05/2014. (Source : BD ROE_Metropole_20140527) Remarque : Cette base de données n'est pas exhaustive pour l'ensemble des masses d'eau du département du Cher, elle dépend localement de la pression de prospection.</p>
	<b>Hauteur cumulée référencée</b>	<p>(Allier : 1,80 ‰)</p> <p>Affluents : &lt; 0,5 m</p>
		<p>(Allier : 0,5 ‰)</p> <p>Affluents NC (Base de données ROE incomplet)</p>
<b>Taux d'étagement (et autres)</b>	<p>Pour le tronçon de l'Allier</p> <p>Taux d'Étagement : 15,00 % (Catégorie 2 / bon)</p> <p>Taux de Fractionnement : 0,008 %</p> <p>Densité d'ouvrage : 1 ouvrage tous les 20,80 km</p> <p>Affluents NC (ROE semble incomplet)</p>	

<p><b>Rang de Strahler</b></p>	 <p>(Source : BD SYRAH)</p>
<p><b>Géologie</b></p>	<p>Couche d'Holocène (Alluvions récents). « Vallée de Germiny » (Source : BRGM)</p>
<p><b>Assainissement</b></p>	<p><b>Système d'assainissement Collectif</b></p> <p>Cuffy : STEP/STEU 1000 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Boue activée 1976. Rejet de STEP/STEU dans la Loire.</p> <p>(Source : SDAGE Loire-Bretagne) (Source : <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr">assainissement.developpement-durable.gouv.fr</a>).</p> <p><b>Système d'assainissement non-collectif</b></p> <p>Lien vers la base de données sur l'intercommunalité, compétence « assainissement non-collectif » : <a href="https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&amp;dcou=">https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&amp;dcou=</a> (Source : DGCL). Annexe Document Global de Présentation : Liste des SPANC du Cher, mise à jour le 07/05/2018 (Source : Conseil Départemental du Cher)</p>

<p><b>Occupation du sol</b></p>	 <p>Ce contexte est situé en zone mi-agricole, mi-forestière (Source : BD Corine Land Cover).</p>	
<p><b>Industrie</b></p>	<p>/</p>	
<p><b>Statut foncier</b></p>	<p>Non domanial (privé)</p>	
<p><b>Mesures réglementaires de protection</b></p>	<p><b>L.214-17 Liste 1</b></p>	<p>2384 à 2386. « L'Allier de la source jusqu'à la confluence avec la Loire à l'exception de l'emprise du barrage du Poutès » (Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
	<p><b>L.214-17 Liste 2</b></p>	<p>342 et 347 « L'Allier de la confluence avec la Couze Pavin jusqu'à la confluence avec la Loire » (Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
	<p><b>Décret Frayères</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste 1 Frayères poissons « L'Allier de la limite départementale Cher - Nièvre - Allier jusqu'à la confluence avec la Loire ».</li> <li>- Liste 2 Frayères poissons L'Allier de la limite départementale Cher - Nièvre - Allier jusqu'à la confluence avec la Loire ».</li> </ul> <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>



**Autres...**



- Natura 2000 :
  - A) Et B) ZPS « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire », ZCS « Vallées de la Loire et de l'Allier ».
- ZNIEFF I :
  - 1) « Suintements et pâtures de l'Etang Bernot », « Val d'Allier : Pont de Mornay, barrage des Lorrains ».
  - 2) « Vallée de la Loire, Bec d'Allier, les Saulaies », « Iles et Grèves de Marzy (Bec d'Allier) ».
- ZNIEFF II :
  - 1) « Val d'Allier », « Val d'Allier d'Apremont à Villeneuve-sur-Allier ».
  - 2) « Vallée de la Loire au Bec d'Allier », « Loire berrichonne ».
- ZICO :
  - 1) Et 2) « Mars-sur-Allier depuis 1991 ».
- Site Classé :
  - 1) /
  - 2) « Ensemble formé par le site du Bec d'Allier (Confluence entre l'Allier et la Loire) ».
- Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire).

(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)

**SDAGE / SAGE**

SDAGE Loire-Bretagne / SAGE Allier aval (Mise en œuvre)

**Structure  
Locale de**

- AAPPMA Cuffy « la Gaule »

<b>Gestion</b>	(Source : federationpeche18.fr)
<b>Enjeux PLAGEPOMI</b>	/
<b>Contrat territorial Milieux Aquatiques (CTMA)</b>	/

#### IV – Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / échéance	Objectif Ecologique / échéance	Objectif Chimique / échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
FRGR0144b	L'Allier depuis Livry jusqu'à la confluence avec la Loire	2 <sup>ème</sup> catégorie piscicole  Contexte cyprinicole  Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2021	Bon Etat / 2021	Bon Etat / ND	/	/
FRGR2016	L'Etang Bernot et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	2 <sup>ème</sup> catégorie piscicole  Contexte cyprinicole  Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	Médiocre (2016) Station 04436001 Ru de l'Etang Bernot à Neuvy-le- Barrois	ND (2016) (2016) Station 04436001 Ru de l'Etang Bernot à Neuvy-le- Barrois
FRGR2033	Principal affluent du canal latéral à la Loire :  Les Barres et ses affluents depuis la source jusqu'au canal latéral à la Loire	2 <sup>ème</sup> catégorie piscicole  Contexte cyprinicole  Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2021	Bon Etat / 2021	Bon Etat / ND	/	/

(Source : SDAGE 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne, OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

## V – Peuplement

<b>Domaine</b>	Cyprinicole
<b>Espèce(s) repère(s)</b>	Brochet (BRO)
<b>Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)</b>	Brochet (BRO), Anguille (ANG), Bouvière (BOU)
<b>Etat fonctionnel</b>	Dégradé
<b>Zonation piscicole</b>	Zone cyprinicole Zone à Barbeaux
<b>Biocénotypes</b>	B7 actuel (Source : PDPG 2002) B ND historique (Source : SRAE Région Centre 1979-1980)
<b>Peuplement actuel</b>	CHE, GOU, BOU, PER, GAR, ABL, PSR, <b>PES</b> , BRB, ROT, PCH, OCL, ANG
<b>Peuplement théorique</b>	CHA, TRF, <b>LPP</b> , VAI, LOF, <b>CHE, GOU, HOT</b> , BAF, LOT, SPI, VAN, EPT, BOU, BRO, PER, GAR, TAN, ABL, CAR, PSR, ANG
<b>Présence de poissons migrateurs</b>	Anguille (ANG) (Source : Pêche FDAAPPMA)
<b>Présence d'espèces invasives et nuisibles</b>	Ecrevisse américaine (OCL), Poisson chat (PCH), Perche Soleil (PES), Pseudorasbora (PSR) (Source : BD Pêches FDAAPPMA 18)

### Inventaires piscicoles récents (2009 à 2018)

Station / cours d'eau	Année	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
<b>A</b> « Les petites Molles » (Neuvy-le-Barrois) / ru de l'Etang Bernot (FRGR2016)	2016	<b>IPR = 30,50</b> « Etat Médiocre » (Source : Pêche Aquabio BE)	CHE, GOU, BOU, PER, GAR, ABL, PSR, <b>PES</b> , ROT, PCH, OCL	Pêche complète
	2011	<b>IPR = 30,00</b> « Etat Médiocre » (Source : Pêche Aquabio BE)	CHE, GOU, BOU, PER, GAR, PSR, BRB, ROT, PCH, ANG	Pêche complète

Le cortège piscicole des stations étudiées sur le bassin des affluents de l'Allier montre un glissement de classe biotypologique. L'impact des plans d'eau sur cours (prélèvements d'eau et obstacles à la continuité écologique) et la succession d'aménagements hydrauliques semblent être les causes principales de cette dégradation du peuplement piscicole.

La modification des caractères morphodynamiques de la rivière suite aux travaux d'aménagements entraîne un développement des espèces plus tolérantes aux altérations physiques.

## Autres paramètres

Classe de qualité	
	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Mauvaise
	Très mauvaise

Stations / Cours d'eau	Paramètres (SEQ-Eau v2)	Dates						
		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
« Les Petites Molles » (Neuvy-le-Barrois) / ru de l'Étang de Bernot (FRGR2016)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide							
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN	7					10	
	IBMR							
	IBD						12,9	

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

# Thermie

Tmj min : Température moyenne journalière minimale  
 Tmj max : Température moyenne journalière maximale  
 ATmj : Amplitude thermique des moyennes journalières  
 Tmp : Température moyenne de la période  
 Tm30j max : Température moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds  
 Nbj Tmj 4-19 : Nombre total de jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C  
 %j Tmj 4-19 : Pourcentage des jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C  
 %j Tmj <4 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est inférieure à 4°C  
 %j Tmj >19 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est supérieure à 19°C

Rappel :

- Préférendum thermique de la truite fario : 4°C à 19°C
- Limite de tolérance : 0°C à 4°C
- Limite de tolérance supérieure : 19°C à 25°C
- Limite létale inférieure : ≤ 0°C
- Limite létale supérieure : ≥ 25°C
- Préférendum PEL (phase de vie embryo-larvaire) : 1°C à 15°C
- Développement potentiel MRP (maladie rénale proliférative) : 15 jours successifs à plus de 15°C

Stations / Cours d'eau	Variable thermique	Dates							
		2017 - 2018	2017 - 2016	2016 - 2015	2015 - 2014	2014 - 2013	2013 - 2012	2012 - 2011	2011 - 2010
/	Tmj min								
	Tmj max								
	Tmp								
	Tm30j max								
	%j Tmj 4-19								
	%j Tmj <4								
	%j Tmj >19								
/									

(Source : Données FDAAPPMA18)

## VI – Gestion et halieutisme

<b>Classement piscicole</b>	2 <sup>ème</sup> catégorie piscicole		
<b>Police de l'eau et police de la pêche</b>	DDT 18, AFB Région Centre		
<b>Gestionnaires</b>	<b>AAPPMA</b>	- AAPPMA Cuffy « la Gaule »	78 adhérents (Effectif 2017) 82 adhérents (Effectif 2016)
	<b>Associations de pêche non agréées</b>	/	
<b>Parcours de pêche</b>	AAPPMA Cuffy « la Gaule » - Cf contexte « Canal latéral à la Loire ». Eaux non domaniales 2 <sup>ème</sup> catégorie.  (Source : <a href="http://federationpeche18.fr">federationpeche18.fr</a> )		
<b>Réserves de pêche</b>	/		
<b>Type de gestion appliquée les 5 dernières années</b>	- AAPPMA Cuffy « la Gaule » Entretien du canal latéral à la Loire effectué par VNF (Source : AAPPMA Cuffy)  - ND (Riverains)		
<b>Déversements éventuels</b>	- AAPPMA Cuffy « la Gaule » Déversement tous les ans dans le canal latéral à la Loire : - Déversement de 210 kg de gardons. - Déversement de 50 kg de tanches. - Déversement de 30 kg de brochets.		

## VII – Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ÉTAT FONCTIONNEL	ÉVALUATION	
Importance de l'impact	Nature & Localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis- de l'espèce repère	
			R Recrutement	A Accueil
<b>Facteur principal</b>	Présence d'étangs et de plans d'eau sur cours	Obstacle à la migration des espèces piscicoles et le transfert de sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact fort	Impact fort
		Fragmentation de la population piscicole, isolement des zones de refuge et de reproduction		
Rétention et perte du débit par évaporation (effet « plan d'eau »)/dérivation d'une partie du débit par les ouvrages				
Accentuation des étiages				
Effet « plan d'eau »  Perturbation de la qualité physico-chimique du cours d'eau sur place et en aval (augmentation de la température de l'eau, diminution de la teneur en O <sub>2</sub> dissous, évaporation...)				
Perte de linéaire salmonicole à l'endroit de l'effet « plan d'eau »				
Apparition d'espèces limnophiles				
	Prélèvements d'eau pour l'alimentation des étangs / prélèvements	Perte de débit dans le cours principal Accentuation d'étiage estival	Impact fort	Impact fort

	agricoles	sévère		
	Morphologie du cours d'eau dégradé / Travaux hydrauliques anciens (curage, recalibrage)	Disparition d'habitats, homogénéisation des habitats et des écoulements du cours d'eau (étalement de la lame d'eau, colmatage local du substrat, merlon de curage en berge qui amplifie les hauteurs de berges)	Impact fort	Impact fort
		Dégradation/disparition des frayères à brochet Reproduction limitée des espèces lithophiles		
		Perte de linéaire et de dynamique naturelle par la rectification du cours d'eau (perte de méandres)		
	Dérivations/ Prélèvements d'eau pour alimentation du canal latéral à la Loire et d'étangs	Perte de débit dans le cours principal Accentuation d'étiage estival sévère	Impact fort	Impact fort
<b>Facteur annexe</b>	Ouvrages hydrauliques transversaux	Obstacle à la migration des espèces piscicoles et le transfert de sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact faible (si ROE complet)	Impact faible (si ROE complet)
<b>Rappel bilan fonctionnalité du contexte</b>			<b>Dégradé</b>	



## VIII – Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions (codes repris du SDAGE)	Intitulé et descriptif action	Localisation action	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles (migrateurs, espèces vulnérables, d'intérêt patrimonial ou halieutique)	Effet Attendu sur le milieu	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	<p style="text-align: center;"><b>Gestion des plans d'eau</b></p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation du milieu »</p>	<p>MIA0401 « Réduire l'impact d'un plan d'eau sur les eaux superficielles »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR00144b FRGR2016 FRGR2033</p>	<p style="text-align: center;"><b>Gestion des débits</b></p> <p>Augmenter les débits alloués au cours d'eau principal</p> <p>Maintenir, au moins, un débit réservé toute l'année</p>	<p style="text-align: center;"><b>Gestion des vidanges</b></p> <p> limiter les apports en MES et le colmatage en aval</p> <p> limiter le réchauffement des eaux en aval pendant la période estivale</p> <p> limiter l'apport d'espèces limnophiles et nuisibles dans les cours d'eau</p>	<p>Maintenir, au moins, un débit réservé toute l'année</p> <p>Améliorer la mosaïque habitationnelle en étiage</p> <p> limiter les apports en MES et le colmatage en aval</p> <p>Proscrire la création de nouveaux plans d'eau par barrage</p>	<p>MIA04 « Mesures de gestion des plans d'eau »</p>

<p><b>Restauration de la continuité écologique (induite principalement par les plans d'eau sur cours si le ROE est complet)</b></p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau »</p> <p>1D « Assurer la continuité longitudinale »</p> <p>9A « Restaurer le fonctionnement des circuits de migration »</p> <p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »</p>	<p>MIA0301 « Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique »</p>	<p>Tout le contexte (plans d'eau sur cours)</p>	<p>FRGR00144b FRGR2016 FRGR2033</p>	<p><b>Effacement, déconnexion des plans d'eau sur cours / ouvrages transversaux</b></p> <p>Rétablissement de la migration des espèces piscicoles (BRO, ANG), décloisonnement des populations piscicoles, accessibilité aux zones refuges et de reproduction</p> <p>Limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau</p>	<p>Rétablissement de la continuité écologique par l'effacement de l'ouvrage, gestion adaptée ou création de systèmes de franchissement piscicole</p> <p>Transport sédimentaire naturel facilité</p> <p>Suppression de « l'effet plan d'eau » (et de son cortège d'espèces limnophiles) / restauration de l'habitat piscicole lotique</p> <p>Amélioration de la qualité physico-chimique du cours d'eau</p>	<p>MIA03 « Mesure de la restauration de la continuité écologique »</p>
<p><b>Restauration du lit mineur</b></p> <p><b>Restauration/gestion d'annexes hydrauliques (frayères à brochet)</b></p>	<p>MIA0202 « Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau »</p>	<p>Tout le contexte / Secteurs ayant connus des travaux hydrauliques lourds</p>	<p>FRGR00144b FRGR2016 FRGR2033</p>	<p><b>Restauration morphologique du lit mineur</b></p> <p><b>Restauration/gestion d'annexes hydrauliques</b></p>	<p>Restaurer la morpho-dynamique naturelle du lit mineur</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>

	<p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des annexes hydrauliques »</p>				<p><b>(frayères à brochet)</b></p> <p>Retrouver un peuplement piscicole cyprinicole équilibré</p>	<p>Restaurer une mosaïque habitationnelle hétérogène et adaptée à un peuplement cyprinicole</p> <p>Restaurer la surface d'habitats piscicoles disponible (abris, zone de reproduction...)</p>	
--	--	--	--	--	---	---	--

2	<p><b>Gestion quantitative de la ressource en eau</b></p> <p>7A « Anticiper les effets du changement climatique par la gestion équilibrée et économe de la ressource en eau »</p> <p>7B « Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage »</p>	<p>RES0401 « Etablir et mettre en place des modalités de gestion situation de crise liée à la sécheresse »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR00144b FRGR2016 FRGR2033</p>	<p><b>Gestion des prélèvements d'eau</b></p> <p>Permettre le développement du brochet et des espèces cibles dans de bonnes conditions (qualité d'eau)</p>	<p><b>Gestion des prélèvements d'eau</b></p> <p>Augmenter les débits alloués aux cours d'eau</p> <p>Maintenir, au moins, un débit réservé toute l'année</p> <p>Améliorer la mosaïque habitationnelle en étiage</p>	<p>RES04 « Gestion de crise sécheresse »</p> <p>RES01 « Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture »</p>
---	--	--	-------------------------	---	---	--	---

3	<p><b>Etude et suivis sur le milieu (intrants toxiques et pollution diffuse)</b></p> <p>2D « Améliorer la connaissance (pollution nitrates) »</p> <p>4F « Améliorer la connaissance (pollution pesticides) »</p> <p>5A « Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances (substances dangereuses) »</p>	<p>AGR020 « Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>Améliorer globalement les connaissances sur les apports en nitrates et produits phytosanitaires dans les eaux de surfaces (et souterraines)</p> <p>Proscrire les sorties de drains directement dans lits mineurs.</p> <p>Surveiller les apports via les cultures de céréales et l'érosion des sols.</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR00144b FRGR2016 FRGR2033</p>	<p>Rétablissement et maintien d'un peuplement piscicole en bon état</p>	<p>Améliorer La qualité de l'eau</p>	<p>AGR02 « Mesures de réduction des transferts d'intrants et de l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p>
---	--	---	-------------------------	---	---	--------------------------------------	--

## IX –Gestion piscicole préconisée

### Gestion globale préconisée sur le contexte

#### Gestion **Raisonnée**

- La restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à court ou moyen terme sur l'ensemble du contexte.
- Opérations de re-empoissonnement autorisées en soutien aux populations piscicoles naturelles.
- Activités de loisir halieutique autorisées

Rappel : interdiction de remise à l'eau de plusieurs espèces exotiques envahissantes de la liste nationale (Poissons : Goujon de l'Amour, Pseudorasbora / Crustacés : écrevisse américaine, de Californie, de Louisiane, américaine virile, à pinces bleues, marbrée / Amphibiens : Grenouille verte de Bedriaga, grenouille verte des balkans).